

fiche d'informations générales

HORAIRES DE CLASSE				HORAIRES D'OUVERTURE DU PORTAIL	
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	<u>Lundi, Jeudi, Vendredi</u>	<u>Mardi</u>
8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h00-8h40	8h00-8h40
13h-16h	13h-16h	13h-16h	13h-16h	11h30-11h45	11h30-11h45
	16h-17h APC			12h50-13h00	12h50-13h00
				16h00-16h15	16h00-16h15
					17h-17h05
APC : Activités Pédagogiques Complémentaires				<u>En dehors de ces horaires, l'école sera fermée pour des raisons de sécurité.</u>	

LE PERSONNEL PÉRISCOLAIRE

BEL Marie – ATSEM

BIAU Amélie

BRU Béline – assimilée ATSEM

CLARENC Christine

FIRMIN Christine

MASANA Corine

STEFANI Martine

VIGNE Nathalie – assimilée ATSEM

LACHAUD Anna – remplaçante

DISCIPLINE

Reportez-vous au règlement intérieur.

GARDERIE

Les horaires de garderie du matin restent inchangés :

- Horaires :**
- Matin : 7 h 30 à 8 h 20
 - Soir : 16 h 00 à 18 h 30

Les tarifs appliqués, sous forme de forfait, seront les suivants :

- Forfait garderie du matin : 1€ (gratuit à partir de 8 h)
- Forfait garderie du soir : 2.50€ (gratuit jusqu'à 16 h 15 les lundi, jeudi et vendredi).

Les mardi, gratuité jusqu'à 17h pour les enfants qui prennent les ramassages et pour les élèves qui sont en APC, payant pour les autres à partir de 16h15.

Les forfaits seront diminués de moitié à partir du 2^{ème} enfant.

La facturation sera effectuée à chaque vacances scolaires.

Inscriptions : Pour les inscriptions occasionnelles, il faudra informer les personnes de service la veille ou le matin de l'inscription avant 8h30.

Toutes les absences prévisibles ou arrivées tardives doivent être signalées à l'agent de service.

Les parents ne venant pas chercher leur enfant eux-mêmes devront le signaler à l'agent et mentionner le nom de la personne autorisée à le prendre en charge. Aucun enfant ne sera confié à une personne inconnue (une pièce d'identité pourra être demandée).

CANTINE

Les élèves sont accueillis au sein du self-service du Collège d'Alban, tous les jours de classe de 11 h 30 à 12 h 15 sous la surveillance des agents de la Mairie.

Depuis le 1^{er} septembre 2022, la mairie adhère au dispositif de la cantine à 1€. Reportez vous à la fiche de réservation en annexe 1 pour en connaître les modalités.

Pour manger à la cantine, il est obligatoire que votre enfant présente son « ticket cantine » le jour même. Ces tickets sont en vente à la Mairie d'Alban les Lundis et Mercredis de 8h45 à 12h et les Samedis de 9h15 à 12h.

Chaque matin, le personnel communal relèvera les tickets dans chaque classe dès le début des cours.

Il faudra **toujours** remplir la fiche de réservation par période (avant chaque vacances scolaires, annexe 1)

- Le rajout d'un repas ne pourra être accepté qu'en cas de circonstances exceptionnelles.

L'inscription devra se faire au plus tard la veille, dans le cas contraire le repas sera facturé au tarif « personne de passage » soit 7.60€

Pour toute modification, il est impératif de téléphoner à la Mairie d'Alban au 05.63.55.82.09

Les enfants sont accueillis dans la limite des places disponibles : la priorité sera donnée aux élèves qui prennent leurs repas régulièrement.

Les menus sont consultables : à l'école sur le panneau d'affichage, sur Facebook : page APEEPA ou, sur le lien suivant : <https://alain-fourmier-alban.mon-ent-occitanie.fr/restauration/>

Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Gislain ESPITALIER
Maire Adjoint chargé
des affaires scolaires